

MESSAGE DE LA GENDARMERIE

PREVENTION VOLS LIES A L'AUTOMOBILE

POUR PREVENIR CES FAITS, LA GENDARMERIE VOUS CONSEILLE :

- ⇒ Garer votre véhicule dans un endroit éclairé
- ⇒ Ne pas laisser son véhicule sur la voie publique lorsque l'on dispose d'un garage ;
- ⇒ Ne jamais laisser d'objets de valeur apparents (appareils photo, GPS, I-Pod, lecteurs DVD ...) dans votre véhicule (encore moins sous le siège);
- ⇒ Ne jamais laisser les papiers (permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance...) en quittant votre véhicule ;
- ⇒ Ne jamais laisser la clef sur le contact, même pour un bref arrêt et verrouiller systématiquement votre véhicule ;
- ⇒ Pour vous prémunir des « car-jacking », retirer systématiquement les clés du contact
- ⇒ En cas d'accrochage avec un autre véhicule ; n'inscrire ni nom ni adresse sur le trousseau de clefs de votre voiture ;
- ⇒ Pour vous prémunir des « home-jacking », mettre les clefs de votre voiture en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ;
- ⇒ Conserver les factures des accessoires ou des pièces auto que vous achetez ;
- ⇒ Investissez dans un système anti-démarrage, une barre de volant ou de levier de vitesse(d'un modèle agréé NF et assurances) ;
- ⇒ En roulant ne laissez pas votre sac à main sur les sièges : mettez-les dessous.

En cas de vol à la roulotte :

- laissez le véhicule en l'état ;
- ne touchez à rien ;
- prévenez sans délai la Gendarmerie
ou la Police - appel au 17 ;
- dressez un inventaire des objets dérobés et
apportez-le lors de votre dépôt de plainte ;
- prévenez votre assureur.

